

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 943

présenté par  
M. Di Filippo

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter la première phrase de l'alinéa 13 par les mots :

« , et uniquement lors des périodes connues pour entraîner une très forte fréquentation, à savoir le samedi et le dimanche, durant les soldes et sur la période s'étendant du 1<sup>er</sup> au 25 décembre. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit par cet amendement de ne pas pénaliser les centres commerciaux et les grands magasins qui, de par l'espace qu'il propose, facilite justement la distanciation sociale, et de limiter l'obligation du pass sanitaire pour les personnes souhaitant y accéder aux moments de très forte fréquentation.